

EDITO DU DIRECTEUR GENERAL



Lancée en 2013 à APF France handicap, l'observatoire de la bientraitance est une instance majeure, innovante et ancrée dans les enjeux actuels.

J'ai pu rappeler, lors de la dernière réunion en juin, l'importance d'être doté d'une instance pluridisciplinaire et représentative de l'ensemble des acteurs de l'association, pour promouvoir la bientraitance, concept pouvant être défini comme une démarche volontaire qui identifie l'accompagnement le meilleur possible pour la personne dans le respect de ses choix, et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins.

Le respect et la défense des droits des personnes en situation de handicap doit constituer la colonne vertébrale des accompagnements que nous leur apportons. Il est essentiel que l'Observatoire puisse décliner sa réflexion de manière concrète, par des axes visibles et partageable à APF France handicap et au-delà.

Continuons à nous mobiliser tous ensemble et à diffuser nos travaux au plus grand nombre !

**Serge Widawski, Directeur Général
d'APF France handicap**

CVS : LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT EVOLUENT

Un [décret](#) portant modification du conseil de la vie sociale et autres formes de participation a été publié le 25 avril 2022. De nouvelles règles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2023, notamment :

- Composition du CVS : possibilité de proposer à un représentant de groupement de personnes accompagnées, à un représentant des bénévoles intervenant dans l'ESMS, au médecin coordonnateur ou à un représentant des membres de l'équipe médico-soignante, d'être membre du CVS. Dans tous les cas, le nombre des représentants des personnes accompagnées et de leur famille devra demeurer supérieur à la moitié du nombre total des membres du conseil.
- Fonctionnement du CVS : la durée de mandat est fixée dans le règlement intérieur (il n'est plus fait mention de 1 à 3 ans), la rédaction d'un rapport d'activité annuel, la transmission de l'acte instituant le CVS ainsi que le relevé de conclusion de chaque séance aux autorités de contrôle et de tarification.
- De nouvelles missions ont également été confiées aux CVS :
 - o Donner son avis et faire des propositions sur toute question relative aux droits et libertés des personnes
 - o Être associé à l'élaboration / révision du projet d'établissement ou de service, notamment sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance
 - o Être consulté puis entendu lors de la procédure d'évaluation, être informé des résultats et associé aux mesures correctrices à mettre en place

Vous pouvez consulter [l'avis du Conseil pour l'engagement des usagers](#) de la Haute Autorité de Santé qui vise à apporter des recommandations concrètes pour améliorer le fonctionnement des CVS.

MES PRATIQUES SONT-ELLES BIENTRAITANTES ?

Travaillé par la précédente mandature de l'observatoire, le document [« mes pratiques sont-elles bientraitantes ? »](#) est un outil de prévention et d'auto-évaluation autour des pratiques professionnelles. Ce document est accessible dans la base documentaire de l'intranet pour tous les professionnels de l'association.

N'hésitez pas à le consulter et à prendre du recul par rapport à vos pratiques professionnelles en échangeant sur la thématique de la bientraitance lors de réunions d'équipe par exemple !

GUIDE « DEMANDE D'EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE »

En lien avec [la circulaire du 05/07/2021](#) relative au respect de l'intimité, des droits sexuels et reproductifs des personnes accompagnées dans les ESMS relevant du champ du handicap et de la lutte contre les violences, APF France handicap a produit des documents supports afin que chaque structure soit en conformité avec l'obligation de vérifier les casiers judiciaires et le Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles et Violentes (FIJAISV).

Les deux documents produits ont été adressés aux directions régionales et sont accessibles (pour les équipes de direction seulement) dans la base documentaire de l'intranet ou directement en cliquant sur les liens ci-dessous :

- [Guide - demande d'extrait du casier judiciaire et du FIJAISV](#)
- [Courrier type d'interpellation](#)

LES EVENEMENTS INDESIRABLES GRAVES DANS BLUEMEDI

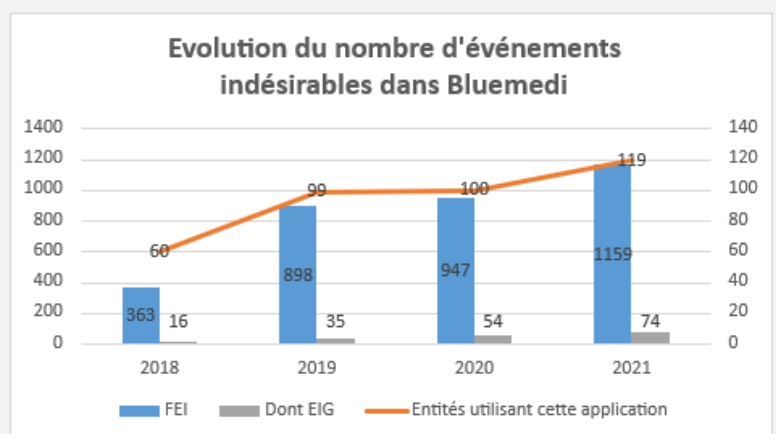
Le graphique ci-contre représente le bilan des événements indésirables déclarés dans Bluemedi au sein de l'association ces dernières années.

On observe une augmentation continue du nombre de déclarations depuis 2018. En 2021, 74 événements ont été qualifiés d'Événements Indésirables Graves (EIG) via le logiciel.

Cette évolution montre le développement d'une culture de la déclaration, essentielle pour l'amélioration des accompagnements.

Il est donc essentiel de poursuivre dans cette dynamique pour améliorer les pratiques. Pour cela, nous pouvons notamment nous appuyer sur :

- La [charte d'incitation à la déclaration](#) pour les professionnels
- La [charte de confiance](#) pour les personnes accompagnées



LES MEMBRES

Fiametta BASUYAU- Administratrice APF France handicap
François BINI - Président de CVS
Stéphanie CHIGNIER - Référente qualité
Jérôme COLRAT - Directeur régional
Aurélia GARAVANA - Responsable Pôle Qualité de Vie au Travail & Handicap
Laëtitia GUENEZAN - Chef de projet expression & participation
Magali HEMERY - Responsable Régionale de l'Offre de Service
Alexis HUBERT- Directeur adjoint DDOS
Laïla IGNAOUN - Assistante DDOS
Dimitri KASPRZAK - Président de CVS
Najima LAGUIBRE - Directrice FO-FAM-MAS
Benoît LAULAN - Adjoint de direction
Christine LE BRETON - Membre du CNU
Pierre-Yves LENEN- Directeur DDOS
Audrey MINETTI - Chef de projet qualité et gestion des risques
Nathalie PANNETIER - Adjointe de direction
François PARMENTIER - Directeur SAVS- SAMSAH
Karine POUCHAIN-GREPINET - Conseillère nationale Santé
Sandrine RAYNAL - Directrice Territoriale des Actions Associatives
Cécile ROTTELEUR -Membre du CNU
Nadine SIMON - Responsable qualité
Viktoria VELKOV - Stagiaire qualité et gestion des risques

Retrouvez les précédentes lettres d'information de l'observatoire de la bientraitance sur la page [intranet](#) dédiée. Des questions, des suggestions ? Ecrivez-nous: observatoire.bientraitance@apf.asso.fr